

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

**RÉPONSES À LA
DEMANDE DE
RENSEIGNEMENTS
PARTICULIERS
DU DEUXIÈME GROUPE
D'OPPOSITION**

TABLE DES MATIÈRES
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

- 1. Quel est le nombre d'étudiants touchés par la déréglementation des frais de scolarité des étudiants internationaux. Ventilez par région administrative.**
- 2. Liste des mandats, rapports et études effectués ou commandés par le ministère de pour évaluer l'impact de la déréglementation des frais de scolarité des étudiants internationaux sur les établissements en enseignement supérieur.**
- 3. Nombre de stagiaires ayant bénéficié du Programme de bourses de soutien à la persévérance et la réussite des stagiaires dans les trois dernières années écoulées pour les programmes suivants :**
 - a) Nombre de stagiaires bénéficiaires en travail social;
 - b) Nombre de stagiaires bénéficiaires en éducation à l'enfance;
 - c) Nombre de stagiaires bénéficiaires en éducation;
 - d) Nombre de stagiaires bénéficiaires en soins infirmiers;
- 4. Le montant total des bourses investi dans le cadre du Programme de bourses de soutien à la persévérance et la réussite des stagiaires pour les trois dernières années écoulées, ainsi que les prévisions pour l'an prochain.**
- 5. Quel est le montant total dédié aux bourses Perspective dans les deux dernières années écoulées? Combien d'étudiants en ont bénéficié?**
- 6. Est-ce que le montant des bourses Perspective retirées à l'hiver 2025 a été réaffecté à une autre enveloppe budgétaire pour l'exercice financier en cours?**
- 7. Liste des mandats, rapports et études effectués ou commandés par le ministère dans les deux dernières années sur les bourses Perspective.**
- 8. Indiquez le montant total de l'aide financière aux études qui n'a pas été utilisé par les étudiants, et ce, pour les quatre dernières années écoulées.**
- 9. Combien de demandes d'étudiants pour l'aide financière ont été entamées puis abandonnées dans les quatre dernières années écoulées? Ventilez les chiffres selon les cas suivants :**
 - a) Parce qu'ils ne respectaient pas les critères d'admissibilité.
 - b) Pour des raisons administratives (délais, documentation déficiente)
- 10. Allocation médiane en prêt et en bourse d'un bénéficiaire de l'aide financière pour un étudiant au collégial et à l'université, pour les quatre dernières années écoulées.**
- 11. Liste des mandats, rapports et études effectués ou commandés par le ministère pour évaluer la possibilité de rémunérer les stages dans les services publics.**
- 12. Liste les rencontres effectuées par le ministère au sujet de la rémunération des stages dans les services publics, ainsi que les dates et la liste des personnes présentes.**
- 13. Au cours des quatre dernières années écoulées, quelle est la somme totale des montants de l'aide financière retournée aux fonds consolidés de l'État québécois?**
- 14. Au cours des quatre dernières années écoulées, quelle est la somme totale des surplus des établissements d'enseignement supérieur retournée aux fonds consolidés de l'État québécois?**

15. Quel est le pourcentage de bourses vs de prêts qui ont été versés aux étudiants des cycles supérieurs lors des quatre dernières années écoulées?
16. Liste des mandats, rapports et études effectués ou commandés par le ministère pour évaluer la problématique du surendettement étudiant au Québec.
17. Liste des mandats, rapports et études effectués ou commandés par le pour évaluer la problématique de l'insécurité alimentaire chez les étudiants.
18. Quelle a été la contribution financière du ministère pour lutter contre l'insécurité alimentaire des étudiants lors des quatre dernières années écoulées?
19. Indiquer le pourcentage des bourses de recherche en enseignement supérieur qui ont été accordé pour des projets rédigés en français et en anglais dans les quatre dernières années. Ventilez par programme et par établissement.
20. Indiquer le montant total des bourses de recherches en enseignement supérieur accordé lors des quatre dernières années écoulées. Ventilez par programme.
21. Ventilation des sommes accordées aux CCTT par le biais du PART et du PAREA dans les quatre dernières années écoulées.
22. Le montant investi par étudiant pour la formation collégiale et universitaire dans les quatre dernières années écoulées.
23. Liste des mandats du ministère afin d'ajuster les contenus de certains cours et cheminements aux réalités autochtones dans les établissements collégiaux.
24. Montant investi dans des mesures pour la réussite de la population étudiante autochtone lors des quatre dernières années écoulées.
25. Copie des documents, avis, notes, analyses, rapports, études et résumés des rencontres ou des échanges concernant le déploiement des politiques institutionnelles luttant contre les violences sexuelles dans les cégeps et les universités.
26. Nombre d'étudiants ayant profité du programme de mobilité étudiante, ventilé par région administrative.
27. Copie des documents, avis, notes, analyses, rapports, études et résumés des rencontres ou des échanges concernant le programme de mobilité étudiante.
28. Combien de postes sont actuellement à combler dans le réseau collégial? Fournir les données par corps d'emploi pour les 17 corps d'emploi du réseau.
29. Les mandats, rapports et études sur la liberté académique dans les universités.
30. Dans le cadre de la mise en place du plan d'action pour la santé mentale étudiante en enseignement supérieur, fournir les indicateurs de suivi transmis au MES par les collèges et par les universités, ventilés par établissement, pour les mesures suivantes.
 - a) MESURE 3.1 Soutenir la création d'un service d'évaluation des besoins et de référencement vers les bonnes ressources à l'intérieur de l'établissement
 - b) MESURE 4.1 Soutenir l'élargissement et la diversification de l'offre de services en santé mentale et réduire les délais d'accès
31. Nombre d'étudiantes inscrites en Techniques d'éducation à l'enfance et à l'AEC en éducation à l'enfance depuis quatre ans. Ventiler par établissement.
32. Nombre de personnes diplômées des Techniques d'éducation à l'enfance et des AEC en éducation à l'enfance par année depuis quatre ans. Ventiler par établissement.

- 33. Liste des mandats, études ou rapport commandé au sujet des critères de maintien des programmes en éducation à l'enfance dans les cégeps (technique, DEC et AEC).**
- 34. Liste des mandats, rapports et études sur la mise à niveau des bourses de recherches collégiales et universitaires québécoises par rapport à celles du palier fédéral.**
- 35. Listes des mandats, rapports et études à propos de l'entente de financement entre le ministère et l'Observatoire sur la réussite en enseignement supérieur, ainsi que la liste des rencontres sur ce sujet, avec la date et la liste des personnes présentes.**
- 36. Listes des mandats, rapports et études à propos des cibles pour la réfection et de résorption du déficit de maintien d'actif des bâtiments collégiaux et universitaires dans les quatre dernières années.**
- 37. Détaillez, en considérant l'inflation et de l'indice du prix des matériaux de construction, les investissements du ministère dans le maintien des actifs immobiliers des cégeps et des universités dans les quatre dernières années écoulées.**
- 38. À l'annonce de niveaux d'investissement autorisés pour les établissements d'enseignement supérieur en 2024, combien de projets de construction et de rénovation de bâtiments qui avaient été autorisés ont été mis sur la glace? Ventilez par établissement et par type de projets.**
- 39. Depuis l'annonce des niveaux d'investissements autorisé, 13,6 millions de dollars destinés à des travaux n'ont pas été dépensés par des cégeps et les universités. Détaillez ce montant par type de projet et par établissement, ainsi qu'en précisant les raisons pour lesquelles ces montants n'ont pas été dépensés.**
- 40. La ministre de l'Enseignement supérieur a récemment affirmé que cet argent retourné à Québec sera redistribué dans le réseau au cours des prochaines semaines afin de financer certains projets jugés urgents. Est-ce que ces sommes seront retournés d'ici le 31 mars 2025? Si oui, détaillez pour quel projet et pour quel établissement.**

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Quel est le nombre d'étudiants qui seront touchés par la déréglementation des frais de scolarité des étudiants internationaux Ventilez par région administrative

RÉPONSE

Depuis l'automne 2019-2020, les droits de scolarité des étudiants internationaux de 1^{er} cycle et de 2^e cycle dans les programmes professionnels sont déréglementés. Conséquemment, ces étudiants doivent acquitter des droits de scolarité déterminés par chaque établissement, à moins de bénéficier d'une exemption offerte par le gouvernement, et ce, tel que prévu dans les règles budgétaires des universités. Seuls les droits de scolarité des étudiants des programmes de recherche des 2^e et 3^e cycles demeurent réglementés. En octobre 2023, la ministre de l'Enseignement supérieur annonçait que dès l'année universitaire 2024-2025, les droits de scolarité des étudiants internationaux nouvellement inscrits dans un programme d'études de 1^{er} cycle ou de 2^e cycle professionnel étaient à nouveau réglementés. La tarification actuelle est maintenue pour les étudiants internationaux ayant déjà entamé leur programme d'études, et ce, jusqu'à leur diplomation dans le programme d'études déjà débuté au moment de l'implantation de la nouvelle tarification, à concurrence d'un maximum de 5 ans, soit jusqu'en 2028-2029. Toutefois, si un changement de programme survient à partir du trimestre d'automne 2024, l'étudiant doit acquitter les droits de scolarité de la nouvelle tarification.

En 2023-2024, le nombre d'étudiants internationaux total est de 43 398 étudiants en équivalence au temps plein (EETP). De ce nombre, 18 331 EETP sont exemptés en tout ou en partie¹ et 25 067 EETP doivent acquitter la tarification prévue pour les étudiants internationaux. Parmi ces derniers, 20 064 EETP sont déréglementés : 7 551 EETP sont inscrits dans des disciplines déréglementées depuis 2008 (soit les EETP inscrits aux disciplines suivantes au 1^{er} cycle : droit, mathématiques, administration, informatique, sciences pures, génie) et 12 513 EETP sont inscrits dans des disciplines déréglementées en 2019 (soit les EETP inscrits dans d'autres disciplines au 1^{er} cycle et de 2^e cycle, exception faite de ceux inscrits à la maîtrise dans les formations orientées vers la recherche).

	EETP
• Étudiants selon la déréglementation de 2008	7 551
• Étudiants selon la déréglementation de 2019	12 513
	20 064

À noter que près de 73 % de la clientèle déréglementée se retrouve dans des établissements de la région administrative de Montréal :

Région administrative	EETP déréglementés	Pourcentage
01-Bas-Saint-Laurent	185	0,9 %
02-Saguenay-Lac-Saint-Jean	623	3,1 %
03-Abitibi-Témiscamingue	48	0,2 %
03-Capitale-Nationale	2 210	11,0 %
04-Mauricie	1 299	6,5 %
05-Estrie	648	3,2 %
06-Montréal	14 609	72,8 %
07-Outaouais	442	2,2 %
Total	20 064	100 %

Note : Les données sur l'effectif 2023-2024 sont provisoires. Elles proviennent du système GDEU en date de janvier 2025.

¹ Une exemption complète étant le tarif des étudiants québécois et l'exemption partielle étant le tarif des étudiants canadiens non-résidents du Québec.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Liste des mandats, rapports et études effectués ou commandés par le ministère de pour évaluer l'impact de la dérèglementation des frais de scolarité des étudiants internationaux sur les établissements en enseignement supérieur.

RÉPONSE

Aucun mandat, rapport ou étude n'a été effectué ou commandé en 2024-2025.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Nombre de stagiaires ayant bénéficié du Programme de bourses de soutien à la persévérance et la réussite des stagiaires dans les trois dernières années écoulées pour les programmes suivants :

- a) Nombre de stagiaires bénéficiaires en travail social;
- b) Nombre de stagiaires bénéficiaires en éducation à l'enfance;
- c) Nombre de stagiaires bénéficiaires en éducation;
- d) Nombre de stagiaires bénéficiaires en soins infirmiers;

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 93 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Le montant total des bourses investi dans le cadre du Programme de bourses de soutien à la persévérance et la réussite des stagiaires pour les trois dernières années écoulées, ainsi que les prévisions pour l'an prochain.

RÉPONSE

	2024-2025 ¹
Nombre d'étudiants acceptés dans le cadre du programme	1 422
Montant versé	1,5 M\$

¹ Données en date du 31 janvier 2025. La période d'attribution 2024-2025 n'étant pas terminée, plusieurs demandes sont en cours d'approbation et d'autres seront à venir.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Quel est le montant total dédié aux bourses Perspective dans les deux dernières années écoulées?
Combien d'étudiants en ont bénéficié?

RÉPONSE

Le nombre et le montant des bourses octroyées dans le cadre du Programme de bourses Perspective Québec sont présentés au tableau ci-après

2022-2023 ¹		2023-2024 ²		2024-2025 ³	
Nombre de bourses émises	Montant des bourses	Nombre de bourses émises	Montant des bourses	Nombre de bourses émises	Montant des bourses
124 282	259 404 000 \$	133 728	278 866 000 \$	64 568	134 000 000 \$

¹ Données officielles en date du 31 mars 2023
² Données provisoires en date du 31 janvier 2025
³ Données partielles en date du 31 janvier 2025

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Est-ce que le montant des bourses Perspective retirées à l'hiver 2025 a été réaffecté à une autre enveloppe budgétaire pour l'exercice financier en cours?

RÉPONSE

La session d'hiver 2025 est la dernière session d'admissibilité au Programme de bourses Perspectives Québec (PBPQ). Les sommes prévues à l'exercice financier 2024-2025 demeurent dans l'enveloppe du PBPQ.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Liste des mandats, rapports et études effectués ou commandés par le ministère dans les deux dernières années sur les bourses Perspective.

RÉPONSE

- Sondage mesurant l'impact du Programme de bourses Perspective Québec (SOM)

Le ministère a mandaté SOM afin de réaliser un sondage web auprès des étudiants boursiers inscrits à l'année scolaire 2022-2023 dans les programmes d'études admissibles au Programme de bourses Perspective Québec (PBPQ).

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Indiquez le montant total de l'aide financière aux études qui n'a pas été utilisé par les étudiants et ce, pour les quatre dernières années écoulées.

RÉPONSE

Les informations sont présentées dans le tableau suivant
(en milliers de dollars) :

Item	Budget 2023-2024 ¹	Dépenses 2023-2024 ²	Différence	Budget 2024-2025 ¹	Dépenses 2024-2025 ³
Bourses	761 505	583 304	178 202	626 684	677 314
Intérêts et provisions	104 630	150 479	-45 849	115 532	154 169
Autres bourses	24 721	15 821	8 900	24 721	18 721
Bourses Perspective Québec	221 350	268 386	-47 036	271 350	287 651
Provision pour augmenter, avec l'approbation du CT, les crédits du PR03	N.A.	N.A.	N.A.	N/A	N/A
TOTAL BUDGET	1 112 206	1 017 988	94 218	1 038 287	1 137 854

- 1. Budget initial selon le Livre des crédits 2023-2024 et 2024-2025.
- 2. Selon les Comptes publics 2023-2024.
- 3. Données estimées selon le suivi budgétaire au 24 mars 2025.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Combien de demandes d'étudiants pour l'aide financière ont été entamées puis abandonnées dans les quatre dernières années écoulées? Ventilez les chiffres selon les cas suivants :

- a. Parce qu'ils ne respectaient pas les critères d'admissibilité.
- b. Pour des raisons administratives (délais, documentation déficiente)

RÉPONSE

Nombre de personnes ayant fait une demande d'aide financière aux études sans y donner suite, années d'attribution 2020-2021 à 2023-2024

Donnée provisoire en date du 31 janvier 2025

Année d'attribution	Nombre de personnes
2020-2021	19 739
2021-2022	22 054
2022-2023	23 574
2023-2024	22 790

Ces personnes n'informent pas le ministère des raisons pour lesquelles elles n'ont pas complété leur demande d'aide financière. Il est alors impossible de ventiler le chiffre présenté.

Notez qu'il est possible de remplir sa demande dès le mois de mai pour l'année d'attribution suivante débutant le 1er septembre. Dans cet intervalle, la situation peut évoluer et certaines personnes peuvent, par exemple, ne pas donner suite à leur demande d'aide, car elles ne sont pas aux études pendant l'année d'attribution visée.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Allocation médiane en prêt et en bourse d'un bénéficiaire de l'aide financière pour un étudiant au collégial et à l'université, pour les quatre dernières années écoulées.

RÉPONSE

Répartition des allocations médianes en prêts et en bourse du Programme de prêts et bourses par ordre d'enseignement, 2023-2024¹

Ordre d'enseignement	Montant médian (\$)		
	Prêts	Bourses	Aide totale
Collégial	3 313	4 920	7 263
Université	4 609	6 819	9 184

¹Données provisoires en date du 31 janvier 2025

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Liste des mandats, rapports et études effectués ou commandés par le ministère pour évaluer la possibilité de rémunérer les stages dans les services publics

RÉPONSE

Aucun mandat, rapport ou étude n'a été effectué ou commandé par le ministère à ce sujet en 2024-2025.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Liste des rencontres effectuées par le ministère au sujet de la rémunération des stages dans les services publics, ainsi que les dates et la liste des personnes présentes.

RÉPONSE

Aucune rencontre n'a été effectuée par le MES au sujet de la rémunération des stages dans les services publics au cours de 2024-2025.

Toutefois, le MES organise, trois fois par année, une Table permanente d'échange avec les deux grandes associations étudiantes, soit l'Union Étudiante du Québec (UEQ) et la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ). Au cours de l'année 2024-2025, la Table a eu lieu à trois occasions, soit le 17 juin 2024, le 21 octobre 2024 ainsi que le 31 janvier 2025. La rémunération des stages y a été abordée parmi l'ensemble des sujets.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Au cours des quatre dernières années écoulées, quelle est la somme totale des montants de l'aide financière retournée aux fonds consolidés de l'État québécois?

RÉPONSE

Budget et dépenses annuelles pour les programmes de l'aide financière aux études (en milliers de dollars)

Item	Budget 2023-2024 ¹	Dépenses 2023-2024 ²	Différence
Bourses	761 505	583 304	178 202
Intérêts et provisions	104 630	150 479	-45 849
Autres bourses	24 721	15 821	8 900
Bourses Perspective Québec	221 350	268 386	-47 036
Provision pour augmenter, avec l'approbation du CT, les crédits du PR03	N.A.	N.A.	N.A.
TOTAL BUDGET	1 112 206	1 017 988	94 218

- 1. Budget initial selon le Livre des crédits
- 2. Selon les Comptes publics.

Pour 2023-2024, sur le montant de 94 218 k\$ inutilisé, une somme de 67 356 k\$ a été retournée au fonds consolidé de l'État québécois.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Au cours des quatre dernières années écoulées, quelle est la somme totale des surplus des établissements d'enseignement supérieur retournée aux fonds consolidés de l'État québécois?

RÉPONSE

Les cégeps de même que l'Université du Québec et ses constituantes sont des entités juridiques distinctes, dotées d'une gouvernance et de règles de fonctionnement qui leur sont propres, conformément à leurs lois constitutives et aux règlements afférents. Leur conseil d'administration adopte un budget annuel de fonctionnement et le transmet à la ministre, tel qu'édicte par la *Loi sur l'administration financière*, et précisé aux régimes budgétaires de fonctionnement applicables.

Bien que ces établissements soient financés en grande partie par le ministère de l'Enseignement supérieur et intégrés au périmètre comptable du gouvernement du Québec, les surplus générés font partie de l'avoir de chaque établissement et sont gérés en vertu des règles de gouvernance applicables, et ce de manière autonome. Ces surplus peuvent être réinvestis dans l'amélioration des infrastructures, la recherche et les services aux étudiants.

Même si ces établissements font partie intégrante des états financiers consolidés du gouvernement, ils conservent leurs surplus sans transfert au fonds consolidé de l'État québécois.

Quant aux universités à charte, elles sont également des institutions autonomes disposant de leur propre charte et d'une gestion financière indépendante. Une grande partie de leur financement provient également du ministère de l'Enseignement supérieur, mais également d'autres sources qui leur sont propres : frais de scolarité, frais institutionnels, services auxiliaires, etc. Leurs surplus sont généralement réinvestis dans l'amélioration des infrastructures, la recherche et les services aux étudiants. Ainsi, aucun surplus des universités à charte n'est versé aux fonds consolidés de l'État québécois.

Finalement, les collèges privés subventionnés ne font pas partie du périmètre comptable du gouvernement du Québec. Aucun surplus n'est retourné aux fonds consolidés de l'État québécois.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Quel est le pourcentage de bourses vs de prêts qui ont été versés aux étudiants des cycles supérieurs lors des quatre dernières années écoulées?

RÉPONSE

Pourcentage de bourses versées aux étudiants universitaires selon leur cycle universitaire, année d'attribution 2023-2024.

Cycle universitaire	Aide versée	
	Prêts (%)	Bourses (%)
1 ^{er} cycle	46,2	53,8
2 ^e cycle	51,0	49,0
3 ^e cycle	59,8	40,2

Données provisoires en date du 31 janvier 2025

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Liste des mandats, rapports et études effectués ou commandés par le ministère pour évaluer la problématique du surendettement étudiant au Québec.

RÉPONSE

Aucune somme n'a été dépensée par le ministère de l'Enseignement supérieur pour évaluer la problématique du surendettement étudiant au Québec.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Liste des mandats, rapports et études effectués ou commandés par le MES pour évaluer la problématique de l'insécurité alimentaires chez les étudiants.

RÉPONSE

Aucun mandat, rapport ou étude n'a été effectué ou commandé par le MES pour évaluer la problématique de l'insécurité alimentaire chez les étudiants.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Quelle a été la contribution financière du ministère pour lutter contre l'insécurité alimentaire des étudiants lors des quatre dernières années écoulées?

RÉPONSE

Le ministère de l'Enseignement supérieur n'a pas de contribution financière directe à la lutte contre l'insécurité alimentaire des étudiants. Toutefois, il soutient la communauté étudiante par le biais de l'aide financière aux études (AFE).

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Indiquer le pourcentage des bourses de recherche en enseignement supérieur qui ont été accordé pour des projets rédigés en français et en anglais dans les quatre dernières années. Ventilez par programme et par établissement.

RÉPONSE

Le ministère de l'Enseignement supérieur n'accorde pas de bourses de recherche.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Indiquer le montant total des bourses de recherches en enseignement supérieur accordé lors des quatre dernières années écoulées. Ventilez par programme.

RÉPONSE

Le ministère de l'Enseignement supérieur n'accorde pas de bourses de recherches.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Ventilation des sommes accordées aux CCTT par le biais du PART et du PAREA dans les quatre dernières années écoulées.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n°68 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Le montant investi par étudiant pour la formation collégiale et universitaire dans les quatre dernières années écoulées

RÉPONSE

Financement d'un étudiant québécois du réseau collégial public

Pour le réseau collégial public, le modèle de financement FABRES prévoit six catégories d'allocations de fonctionnement : les allocations fixes (F), les allocations liées aux activités pédagogiques (A), les allocations de fonctionnement liées aux bâtiments (B), les allocations liées aux régions et à la recherche (R), les allocations liées aux enseignants (E) et les allocations spécifiques (S).

Pour l'année scolaire 2023-2024, le montant investi pour la formation collégiale d'un étudiant québécois a été en moyenne de 14 378 \$. Pour l'année scolaire 2024-2025, le montant moyen prévu pour la formation collégiale d'un étudiant québécois est de 17 513 \$.

Tableau 1. Coût moyen annuel par étudiant québécois au réseau collégial public (au dollar près)

	2023-2024	2024-2025 (prévu)
Coût moyen annuel par étudiant québécois	14 378 \$	17 513 \$

Financement d'un étudiant québécois du réseau collégial privé subventionné

En ce qui concerne le financement d'un étudiant québécois fréquentant un établissement privé subventionné d'ordre collégial, le gouvernement a investi un montant moyen de 9 050 \$ par étudiant pour l'année scolaire 2023-2024.

Pour l'année scolaire 2024-2025, le gouvernement prévoit investir un montant de 11 227 \$ par étudiant québécois à la formation collégiale privée subventionnée.

Ce montant est déterminé par plusieurs facteurs d'allocations. Le montant fixe par étudiant (volet « F »), le montant de base par étudiant (volet « M »), selon le nombre de périodes d'enseignement suivi et, enfin, le financement de la valeur locative (volet « V »), qui est déterminé en fonction du nombre d'étudiants et de l'espace que chacun occupe. Ces volets correspondent aux trois facteurs principaux du financement des collèges privés subventionnés. À cela, il faut inclure les dépenses pour les étudiants à temps partiel (volet « P ») ainsi que les dépenses spécifiques (volet « S »).

Tableau 2 : Coût moyen annuel par étudiant québécois au réseau collégial privé subventionné (au dollar près)

	2023-2024	2024-2025 (prévu)
Coût moyen annuel par étudiant québécois	9 050 \$	11 227 \$

Financement d'un étudiant québécois à l'université

Pour le réseau universitaire, le modèle de financement prévoit des subventions normées, soit les subventions liées à l'enseignement variable, au soutien à l'enseignement variable et fixe, au fixe proportionnel de l'enseignement et du soutien ainsi qu'aux terrains et bâtiments. Des subventions spécifiques sont également octroyées aux universités.

Pour l'année universitaire 2023-2024, le montant investi pour la formation universitaire d'un étudiant québécois a été en moyenne de 15 996 \$. Pour l'année universitaire 2024-2025, le montant moyen prévu pour la formation universitaire d'un étudiant québécois est de 16 826 \$.

Tableau 3. Coût moyen annuel par étudiant québécois au réseau universitaire (au dollar près)

	2023-2024	2024-2025 (prévu)
Coût moyen annuel par étudiant québécois	15 996 \$	16 826 \$

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Liste des mandats du ministère afin d'ajuster les contenus de certains cours et cheminements aux réalités autochtones dans les établissements collégiaux.

RÉPONSE

Quatre programmes d'études préuniversitaires adaptés aux réalités autochtones ont été mis en place par le ministère de l'Enseignement supérieur entre 2017 et 2021 :

- 1) *Sciences humaines – Premières Nations* (300.B1)
- 2) *Sciences humaines – Inuits* (300.D1)
- 3) *Arts, lettres et communication – Premières Nations* (500.B1)
- 4) *Arts, lettres et communication – Inuits* (500.C1)

La formation générale et la formation spécifique de ces programmes d'études ont été adaptées en abordant notamment la littérature autochtone, les langues autochtones, les artistes, auteurs et experts autochtones du Québec ainsi que l'histoire des peuples autochtones des Amériques.

Afin de permettre aux jeunes issus des Premières Nations ou Inuit d'intégrer ou de compléter un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC), le Ministère a également mis en place le cheminement *Tremplin DEC – Autochtones* (081.05) qui est assorti d'une allocation annuelle minimale de 128 000 \$ (2024-2025).

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Montant investi dans des mesures pour la réussite de la population étudiante autochtone lors des quatre dernières années écoulées.

RÉPONSE

Le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) a contribué à plusieurs initiatives dans le cadre de règles budgétaires ou de plan d'action gouvernemental en 2024-2025 :

Règle budgétaire *Accueil et intégration des Autochtones au collégial* (AIAC) :

- En 2024-2025 : 5 223 366 \$ (prévu)

Règle budgétaire *Soutien aux membres des communautés autochtones* (SMCA) :

- En 2024-2025 : 6 932 100 \$ (prévu)

Plan d'action gouvernemental pour le mieux-être social et culturel des Premières Nations et Inuit¹ :

- En 2024-2025 : 3 613 798 \$

Projets milieu de vie SIRCAAQ, PQI :

- En 2024-2025 : 6 180 000 \$

Plan d'action nordique :

- En 2024-2025 : 2 085 140 \$

Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation :

- En 2024-2025 : 190 000 \$

Bonification du financement de l'offre d'AEC (priorités nationales) :

- En 2024-2025 : n.d. \$

¹ Inclut le financement reçu du budget 2022-2023 et des réponses pour les appels à l'action de la commission Viens

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Copie des documents, avis, notes, analyses, rapports, études et résumés des rencontres ou des échanges concernant le déploiement des politiques institutionnelles luttant contre les violences sexuelles dans les cégeps et les universités.

RÉPONSE

Le rapport de mise en œuvre de la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur (ci-après « la Loi ») est disponible sur Québec.ca, il présente un état de situation de la mise en œuvre de la Loi et répond à l'exigence prévue à l'article 14 de la Loi, en vertu duquel la ministre de l'Enseignement supérieur avait l'obligation de faire rapport au gouvernement du Québec, au plus tard le 8 décembre 2022, de la mise en œuvre de cette loi.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Nombre d'étudiants ayant profité du programme de mobilité étudiante, ventilé par région administrative.

RÉPONSE

Le programme des bourses Parcours est entré en vigueur à l'automne 2022.

En 2023-2024, l'équivalent de 2 031 bourses annuelles a été versé et, au total, ce sont 2 235 étudiants qui en ont bénéficié aux sessions d'été, d'automne ou d'hiver.

Pour 2024-2025, ce nombre passe à 2 793 bénéficiaires à pour la session d'automne.

Voici la répartition, par région administrative, des 20 cégeps admissibles au programme et qui ont remis ces bourses :

	Région administrative	Nombre d'étudiants ayant bénéficié du programme de bourses parcours au cours de l'année scolaire 2023-2024	Nombre d'étudiants ayant bénéficié du programme de bourses parcours à l'automne 2024
01	Bas-Saint-Laurent	693	712
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	384	536
04	Mauricie	268	481
08	Abitibi-Témiscamingue	146	186
09	Côte-Nord	186	212
11	Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	154	186
12	Chaudière-Appalaches	198	235
14	Lanaudière	3	12
15	Laurentides	24	24
16	Montréal	99	114
17	Centre-du-Québec	80	95
TOTAL		2 235	2 793

Source : Socrate, extraction du 6 février 2025

Le nombre de bénéficiaires a connu une augmentation de 32 % pour les sessions d'automne seules, de 2023 à 2024, passant de 2 114 à 2 793.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Copie des documents, avis, notes, analyses, rapports, études et résumés des rencontres ou des échanges concernant le programme de mobilité étudiante.

RÉPONSE

Toutes les informations publiques sont disponibles sur Quebec.ca et dans les régimes budgétaires et financiers des cégeps et des collèges privés 2024-2025.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Combien de postes sont actuellement à combler dans le réseau collégial? Fournir les données par corps d'emploi pour les 17 corps d'emploi du réseau.

RÉPONSE

Les systèmes de données du ministère ne comptabilisent pas d'information concernant le nombre de postes à combler pour le personnel du réseau collégial.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Les mandats, rapports, et études sur le dossier de la liberté académique dans les universités.

RÉPONSE

Le 3 juin 2022, l'Assemblée nationale adoptait la *Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire* (chapitre 21) (sanctionnée le 7 juin 2022).

La Loi et les obligations qu'elle impose visent l'introduction d'une plus grande transparence et d'une plus grande impartialité dans le traitement, au sein des établissements, des différends en matière de liberté académique universitaire.

La Loi témoigne aussi d'une volonté du gouvernement et de la communauté universitaire d'actualiser les mécanismes de protection en matière de liberté académique universitaire, considérant les problématiques mises en lumière dans les travaux menés par le scientifique en chef et par la Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire, présidée par Alexandre Cloutier.

La Loi reconnaît l'autonomie des établissements comme une condition essentielle à l'accomplissement de la mission des universités et offre la souplesse nécessaire afin qu'elles déterminent et mettent en place les moyens les plus appropriés pour atteindre les objectifs fixés par la Loi.

En parallèle à cette autonomie, tous les établissements doivent adopter une politique institutionnelle sur la liberté académique qui prévoit, notamment, un comité responsable d'examiner les plaintes portant sur la liberté académique.

L'intention est de s'assurer que dans chaque établissement, il y a un mécanisme connu et accessible pour examiner les plaintes et pour protéger la liberté académique autant des facteurs qui l'entravent que des abus qui pourraient en être faits.

- Tous les établissements ont adopté une politique sur la liberté académique et l'ont transmis à la ministre.
- Tous les établissements ont implanté un comité responsable de la liberté académique.

La Loi impose aux établissements de rendre compte, annuellement au ministre, de la mise en œuvre de leur politique.

- Tous les établissements ont transmis les renseignements demandés lors de l'exercice de reddition de comptes qui a eu lieu au printemps 2024.
- Toutes les redditions de comptes satisfont aux exigences de la Loi.
- 14 % des 22 établissements visés ont reçu une ou des plaintes.
- Le traitement des plaintes a généré des recommandations aux instances universitaires concernées et les parties en ont été informées.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Dans le cadre de la mise en place du plan d'action pour la santé mentale étudiante en enseignement supérieur, fournir les indicateurs de suivi transmis au MES par les collèges et par les universités, ventilés par établissement, pour les mesures suivantes :

- MESURE 3.1 Soutenir la création d'un service d'évaluation des besoins et de référencement vers les bonnes ressources à l'intérieur de l'établissement
- MESURE 4.1 Soutenir l'élargissement et la diversification de l'offre de services en santé mentale dans les établissements d'enseignement supérieur et réduire les délais d'accès

RÉPONSE

Les indicateurs de suivi transmis au MES par les collèges et par les universités sont :

- MESURE 3.1 Soutenir la création d'un service d'évaluation des besoins et de référencement vers les bonnes ressources à l'intérieur de l'établissement ;
 - Nombre (en ETC) de ressources (et leur corps d'emploi) embauchées ou libérées pour l'évaluation des besoins et le référencement (ETC et corps d'emploi) ;
 - Nombre d'étudiantes et d'étudiants rejoints par le service d'évaluation des besoins et de référencement.
- MESURE 4.1 Soutenir l'élargissement et la diversification de l'offre de services en santé mentale dans les établissements d'enseignement supérieur et réduire les délais d'accès ;
 - Nombre (en ETC) de ressources (ainsi que leur corps d'emploi) consacrées à la santé mentale de la population étudiante et affectées à l'intervention psychosociale individuelle ;
 - Nombre (en ETC) de ressources (ainsi que leur corps d'emploi) consacrées à la santé mentale de la population étudiante et affectées à l'intervention de groupe ;
 - Nombre (en ETC) de ressources (ainsi que leur corps d'emploi) consacrées à la santé mentale de la population étudiante et affectées à la psychothérapie ;
 - Nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant bénéficié de services psychosociaux offerts par l'établissement ;
 - Nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant reçu des services de psychothérapie, dans l'établissement et dans le secteur privé ;
 - Nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant obtenu une évaluation des troubles mentaux, dans l'établissement et dans le secteur privé ;
 - Nombre d'heures de services psychosociaux offertes par l'établissement ;
 - Nombre de séances de psychothérapie et d'évaluation des troubles mentaux offertes dans l'établissement ou achetées au secteur privé ;
 - Nombre de jours ouvrables avant d'avoir une première consultation ;
 - Nombre de personnes inscrites sur les listes d'attente dans l'établissement.

Les annexes de la question particulière de l'opposition officielle n°115 fournissent des données détaillées par établissement.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Nombre de personnes inscrites aux programmes DEC ou AEC en petite enfance depuis quatre ans.
Ventiler par établissement.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 31 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Nombre de personnes diplômées des Techniques d'éducation à l'enfance et des AEC en éducation à l'enfance par année depuis quatre ans. Ventiler par établissement.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n° 32 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Liste des mandats, études ou rapport commandé au sujet des critères de maintien des programmes en éducation à l'enfance dans les cégeps (technique, DEC et AEC).

RÉPONSE

Aucun mandat, étude ou rapport n'a été commandé par le ministère au sujet des critères de maintien des programmes en éducation à l'enfance dans les cégeps.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Liste des mandats, rapports et études sur la mise à niveau des bourses de recherches collégiales et universitaires québécoises par rapport à celles du palier fédéral.

RÉPONSE

Le ministère de l'Enseignement supérieur n'accorde pas de bourse de recherche.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Listes des mandats, rapports et études à propos de l'entente de financement entre le ministère et *l'Observatoire sur la réussite en enseignement supérieur*, ainsi que la liste des rencontres sur ce sujet, avec la date et la liste des personnes présentes.

RÉPONSE

En 2024-2025, une entente de services a été conclue entre le ministère de l'Enseignement supérieur et l'Université du Québec à propos du développement et de la gestion de l'Observatoire sur la réussite en enseignement supérieur. Le financement prévu par le biais de cette entente était de 105 000 \$ et cette entente a pris fin le 15 mars 2025.

Aucun mandat n'a été donné et aucun rapport ni études n'ont été produits à propos d'une entente de financement entre le ministère et l'Observatoire sur la réussite en enseignement supérieur.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Listes des mandats, rapports et études à propos des cibles pour la réfection et de résorption du déficit de maintien d'actif des bâtiments collégiaux et universitaires dans les quatre dernières années.

RÉPONSE

Pour la période visée par l'étude des crédits, le Ministère n'a ni produit ni donné de mandat pour la production de rapport ou d'études à propos des cibles pour la réfection et la résorption du déficit de maintien d'actif des bâtiments collégiaux et universitaires.

Des travaux sont toutefois prévus en 2025-2026 afin notamment d'avoir une meilleure évaluation du déficit de maintien d'actifs et de revoir les cibles d'actif en bon état.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Détaillez, en considérant l'inflation et de l'indice du prix des matériaux de construction, les investissements du ministère dans le maintien des actifs immobiliers des cégeps et des universités dans les quatre dernières années écoulées.

RÉPONSE

Le bilan des sommes investies prévues pour les cégeps et les universités, ventilés par investissement, dont le maintien d'actif, se trouve à la question n° 56 des demandes de renseignements particuliers de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

À l'annonce de niveaux d'investissement autorisés pour les établissements d'enseignement supérieur en 2024, combien de projets de construction et de rénovation de bâtiments qui avaient été autorisés ont été mis sur la glace? Ventilez par établissement et par type de projets.

RÉPONSE

Les niveaux annuels d'investissements établis afin de respecter le cadre budgétaire du gouvernement, peuvent amener les établissements d'enseignement supérieur à revoir la planification et la réalisation de plusieurs projets. En contrepartie, ils disposent de niveaux d'investissements pour les trois prochaines années et peuvent procéder à des réaménagements entre projets dans l'utilisation de leur niveau annuel, de manière à leur assurer une plus grande souplesse et prévisibilité dans les sommes qui leur sont octroyées. Le ministère les encourage, dans ce contexte, à prioriser les projets liés à la santé, la sécurité des occupants, les bris de service et les travaux de maintien d'actifs.

La planification des projets étant de la prérogative des établissements, le ministère ne détient pas pour l'instant l'information exhaustive sur les projets reportés. Toutefois, le ministère a pu procéder à des ajustements afin que les établissements puissent respecter les engagements financiers pris avant l'annonce des niveaux d'investissement de même que soutenir les réseaux pour des projets en matière de santé, de sécurité et de bris de services.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

Depuis l'annonce des niveaux d'investissements autorisés, 13,6 millions de dollars destinés à des travaux n'ont pas été dépensés par des cégeps et les universités. Détaillez ce montant par type de projet et par établissement, ainsi qu'en précisant les raisons pour lesquelles ces montants n'ont pas été dépensés.

RÉPONSE

Les universités et les cégeps ont fait mention d'un besoin additionnel de 13,6 M\$ pour leur niveau d'investissement annuel en 2024-2025. Le Ministère a alors rehaussé du même montant les niveaux afin de permettre la réalisation des projets. Ces montants ont pu être investis en raison de report ou retard dans d'autres établissements. Le tableau suivant présente les projets ou justifications du besoin visés par établissement.

Nom établissement	Niveau supplémentaire nécessaire et octroyé (\$)	Projet ou justification
Université Bishop's	479 891	Réfection de toiture qui fuit et d'infiltration au niveau de la fondation de pavillon Johnson
Université Concordia	630 000	Réfection du niveau entrée électrique
Université Laval	1 363 058	Dépassement du niveau 2024-2025 déclaré
Université de Sherbrooke	2 851 400	Devancement de la réalisation de plusieurs projets de maintien d'actifs 2 851 400 \$
Université du Québec à Rimouski	310 160	Devancement d'achats d'équipements pour le nouveau pavillon de médecine vétérinaire
Institut national de la recherche scientifique	1 498 058	Dépassement du niveau 2024-2025 déclaré
École nationale d'administration publique	18 345	Erreur de l'établissement dans sa déclaration des engagements contractuels au 30 septembre 2024 créant ainsi un manque à gagner
Télé-université	162 242	Erreur de l'établissement dans sa déclaration des engagements contractuels au 31 juillet 2024 créant ainsi un manque à gagner
Total Université	7 313 154	
André-Laurendeau	143 581	Réfection de la bibliothèque (Espace 9C)
Dawson	400 000	Réfection de trois toitures qui fuient
Sainte-Foy	300 000	Réfection de classes
François-Xavier Garneau	258 709	Erreur de l'établissement dans sa déclaration des engagements contractuels au 30 septembre 2024 créant ainsi un manque à gagner
Lionel Groulx	32 000	Réfection de l'escalier de la résidence "Le Foyer"
Vanier	3 780 919	Erreur de l'établissement dans sa déclaration des engagements contractuels au 30 septembre 2024 créant ainsi un manque à gagner et remplacement du système de sécurité
Vieux Montréal	1 347 217	Erreur de l'établissement dans sa déclaration des engagements contractuels au 30 septembre 2024 créant ainsi un manque à gagner et sécurisation de certains équipements
Total Cégeps	6 262 426	
Total	13 575 580	

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

QUESTION

La ministre de l'Enseignement supérieur a récemment affirmé que cet argent retourné à Québec sera redistribué dans le réseau au cours des prochaines semaines afin de financer certains projets jugés urgents. Est-ce que ces sommes seront retournées d'ici le 31 mars 2025 ? Si oui, détaillez pour quel projet et pour quel établissement.

RÉPONSE

Afin de soutenir adéquatement les établissements dans cette période de transition, le ministère a assuré un suivi périodique de l'utilisation des niveaux d'investissement octroyés aux établissements afin d'être en mesure de réallouer les sommes non utilisées à d'autres établissements. Cet exercice sera refait à la fin de l'année financière pour couvrir un maximum de dépenses encourues durant l'année.

Un montant de 13,6 M\$ a été annoncé en rehaussement de niveaux aux établissements concernés en 2024-2025. Le détail des projets et des établissements visés se trouve à la question 39 du groupe d'opposition officielle.

Les établissements sont maître d'œuvre de la gestion de leurs projets immobiliers et de la priorisation de leur mise en œuvre.

La dépense des établissements en termes d'investissement en infrastructure au 31 mars 2025 ne sera connue qu'après l'analyse des états financiers des établissements.

